Image not found or type unknown

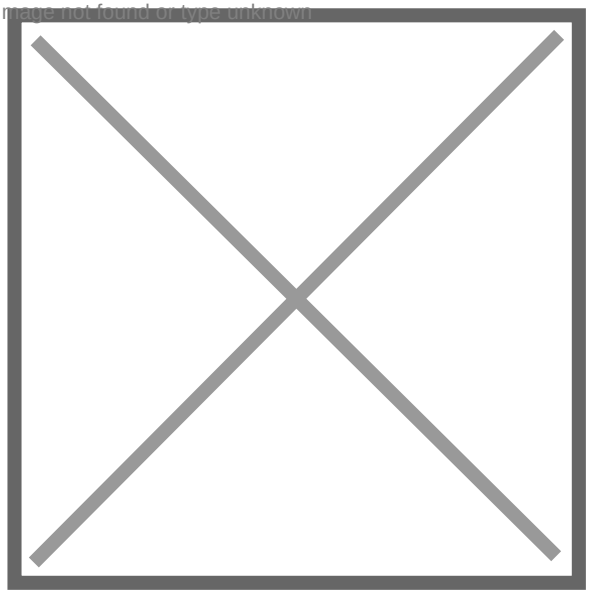

Entreprise qui déménage ? obligation de l'employeur

Par **flychris**, le **02/04/2012** à **15:57**

Bonjour,

mon entreprise (9p) a décidé de changer de locaux (déplacement de 38 km du département du Var => Bouche du Rhône). Quelles sont les obligations de mon employeur vis à vis de ce déménagement?
Peut-on exiger une indemnité compensatrice (sachant que mon contrat de travail est défini dans le Var sans clause de mobilité particulière)? Qu'est-ce qui est raisonnable de négocier avec l'employeur? Peut-on refuser ce déménagement si plus de la moitié des personnes est contre?

Merci pour votre aide et conseils.

Par **pat76**, le **07/04/2012** à **18:03**

Bonjour

Si il n'y a pas eu de clause de mobilité stipulée dans votre contrat de travail initial, vous pouvez refuser le changement de département.

Si vous acceptez, vous demanderez à votre employeur de vous payez des frais de transport personnel pour le trajet entre votre domicile et le nouveau lieu de travail.

Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés